



Commission « économie et structures » du CE Pôle Nord–Est Réunion du lundi 10 avril 2017 à Reims

Présents : Florence Neuville, Carole Herbin, Daniel Chimeno, Jean-Renaud Gacon, Didier Trotereau et Bruno Demange

Pour la direction : Nadine Mougel, Carine Bosvy et Jean-Pierre Loison

Ordre du jour : Situation budgétaire au 31 décembre 2016
Budgets 2017 dans les 3 directions régionales du Nord-Est

PREMIERE PARTIE : SITUATION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2016

Comme chaque année, nous avons consommé la quasi-totalité de l'enveloppe qui était prévue au budget 2016. Comme par le passé, nous nous sommes approchés des 100% en veillant à ne pas les dépasser.

Le résultat, ce sont des dépenses à hauteur de **105, millions d'euros**, et donc un petit pourcentage (1,7 % soit 1,7 million) non utilisé.

a) Ces 105 millions utilisés concernent pour l'essentiel de la masse salariale (à hauteur de 70%, soit entre 74 et 75 millions).

La commission note une particularité en 2016 : 2,1 millions prévus au budget n'ont pas été utilisés. Cela s'explique par plusieurs éléments :

1/ EXPLICATION PRINCIPALE (les $\frac{3}{4}$) : en raison du nombre de postes vacants
C'est notamment le cas de postes vacants sur des fonctions d'encadrement et dans les services support, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un remplacement aisé. Et aussi en raison de la baisse des arrêts maladies.

Un chiffre pour illustrer ce volume : en 2016, entre 40 et 45 postes en moyenne ont été vacants sur le pôle Nord-Est, soit le double de l'année 2015 !

Avec des périodes de vacances plus ou moins longues...et un délai qui a plutôt tendance à s'allonger.

Dans cette situation, nous disposons du budget pour financer ces postes, mais il n'y a pas de charge en réel. Il existe donc une capacité financière pour solliciter des salariés non permanents, mais sur certains métiers, notamment d'encadrement, il est difficile de recruter des CDD.

APARTE SUR LE MODE DE DÉTERMINATION DE LA MASSE SALARIALE (POUR LES SALARIÉS PERMANENTS ET NON PERMANENTS)

La direction nous explique que ce budget se construit à partir des fonctionnogrammes et de l'analyse des potentiels. Cette dernière permet de déterminer un besoin exact, et par voie de conséquence une enveloppe prévisionnelle pour des salariés non permanents, si les effectifs permanents ne sont pas suffisants. Dans le nord-est, le recours aux salariés non permanents est de 9,8% de la masse salariale depuis 3 ans (alors que la moyenne est à 12% à France TV).

La commission a soulevé que cette absence de remplacements a provoqué des surcharges d'activité dans les services impactés, notamment dans l'encadrement.

La direction précise que la situation favorable a facilité un recours plus important à des salariés non permanents dans d'autres circonstances : elle a permis en effet en 2016 un nombre de 27 PAE et 24 opérations spéciales (soit 51 sur l'ensemble du Nord-Est), ou encore de faciliter le remplacement pour la prise des congés restant à prendre en fin d'année.

Elle a aussi permis de disposer de temps afin de pouvoir approfondir des idées issues des groupes de travail "info 3.0" (et permettre des tests).

2/ L'AUTRE EXPLICATION (pour ¼) : **la baisse de cotisations patronales**

Durant l'année 2016, le taux de cotisation d'allocations familiales est en effet passé de 5,45% à 3,45% pour les salariés se situant en dessous de 3,5 x SMIC

Cette économie n'était pas connue au moment de la construction du budget.

NB : le CICE, est quant à lui déjà pris en compte depuis plusieurs années.

b) Les autres dépenses de « niveau 1 » s'élèvent à 23 millions d'euros en 2016 et sont en retrait de 161.000 euros par rapport au budget prévisionnel

Pour rappel, il s'agit des dépenses qui sont directement engagées dans le NE, celles sur lesquelles un pilotage est assuré.

Dans le détail, nous constatons des lignes en économie, et d'autres sur lesquelles les « plafonds » ont été dépassés.

Le poste des **travaux d'entretien** s'est traduit par des dépenses **en augmentation de 210.000 euros** par rapport à ce qui était prévu.

Il en est de même avec les **coûts de communication**, suite à la promotion de la plateforme internet sur la guerre 14/18.

Du cash a également été alloué sur les programmes, sous forme de matériel, en particulier sur l'émission "ça roule en cuisine" (pour en améliorer la qualité). En revanche, pas de modification du volume, qui est resté à 24 numéros sur l'année.

c) Les dépenses de niveau 2, et notamment l'utilisation du droit de tirage, n'atteignent pas les objectifs prévus

Pour rappel, le niveau 2 concerne les facturations, à l'exemple de celles de la filière production (droits de tirage). L'autre ligne importante dans cette partie concerne le coût du réseau Wan.

Dans le cas du droit de tirage, un budget est déterminé pour l'année et doit normalement être consommé. La non consommation intégrale s'explique principalement par la difficulté du lissage de l'activité. C'est particulièrement le cas pour la fabrication de documentaires et PCPL.

Très clairement, il y a eu en début d'année une sous-utilisation des moyens. En effet, les tournages sont généralement effectués au printemps et en été...et il est alors difficile de traiter toutes ces productions en post prod sur la fin de l'année : la filière production est en effet saturée à cette période là. Dans le cas présent, on les retrouve donc en début d'année suivante...

Le calibrage théorique reste un volume de 49 documentaires sur le Nord-Est, mais il n'est donc pas évident de réussir à tous les fabriquer durant l'année N. "*En tous cas, il n'y a aucune volonté de réduire ce volume*" nous certifie la direction.

d) Les investissements

Il nous est précisé que les dépenses d'investissements pour les **moyens généraux** et pour la **technique** sont supérieures aux prévisions (respectivement de 4.000 et 2.000 euros).

Il faut distinguer les dépenses d'investissement (qui rajoutent de la valeur à l'objet, par exemple, une création de cloisons) de celles de fonctionnement (par exemple le déplacement d'une cloison). A noter : les enveloppes dédiées à ces travaux ne seront plus globales ; il n'existera plus de mutualisation sur les 7 antennes mais désormais au niveau des 3 nouvelles directions régionales !

De même, il faut aussi dissocier ce qui est géré en central, piloté par l'ex DCER (par exemple pour l'extérieur des bâtiments), de ce qui est piloté en région.

Question posée en commission : où se situent dans cette présentation les travaux pour les nouvelles régies ? Très clairement, cette ligne est gérée en central, avec l'objectif d'une homogénéité entre les antennes. L'autre objectif est d'arriver à un coût moins élevé, mais avec l'idée d'un renouvellement plus fréquent.

SECONDE PARTIE : LES BUDGET 2017 DANS LE NORD-EST

La direction nous a tout d'abord présenté une projection à l'échelle du Nord-Est, afin qu'elle puisse être comparée avec celle de 2016. Elle a exposé ensuite sa méthodologie pour construire les budgets propres à chaque direction régionale. Préalablement, elle a rappelé le contexte économique et financier de FTV dans lequel ce budget se situait : des priorités stratégiques (information, création et numérique), dans un cadre économique équilibré, avec une prévision de hausse des ressources de 46 millions, et des gains de productivité (ETP maîtrisés à 9840, diminution du budget des sports, baisse des coûts de diffusion technique et équilibre des moyens de fabrication interne).

a) Projection à l'échelle du Nord-Est

Le budget 2017 est quasi identique à celui de 2016. Dans cette prévision sont intégrées :

- Une baisse d'ETP de 11,4 par rapport à 2016 (dont 3 transferts vers le siège : Pascal Hennequi, Gilbert Mokede et Michel Broggi) ; les ETP retenus pour 2017 s'élèvent à 909,2
- Un glissement de la masse salariale à 1,5%
- Une enveloppe de 50.000 euros par antenne du fait des élections (*cette dotation était auparavant de 100.000 euros par antenne, mais intégrait pour 50.000 euros le coût des moyens humains, qui devaient eux-mêmes s'intégrer dans la notification générale des ETP ; donc, ne prévoir que 50.000 euros en "achats externes" revient au même*)
- Un abondement pour frais de programmes, pour la fabrication des « nouveaux nomades » le samedi
- Et une hausse des amortissements (liée à la hausse des investissements)

Ce budget 2017 prévoit des charges de niveau 2 en hausse, en raison d'une revalorisation des tarifs de la filière.

Sinon, le problème de la saisonnalité à la filière reste toujours difficile à gérer (avec en plus, le fait que la filière devient, elle aussi, plus draconienne avec ses propres questions de respect des contraintes d'ETP).

Au global, cette prévision de dépense à **109 millions d'euros** est en **légère baisse** de **157.000 euros** par rapport à celle de l'an dernier.

Dans les grandes lignes :

- Les achats de programmes : stables, pour 2 millions d'euros
- Les amortissements : pour 5 millions d'euros (progression de 163.000 €)
- Les achats hors programmes (énergies, carburants, fournitures diverses) : pour 2 millions d'euros
- Les loyers et charges (incluant locations de véhicules, gardiennage) : pour 3 millions d'euros (en progression de 137.000 €)
- Entretien / maintenance (incluant les remises en état des véhicules à l'issue des contrats de locations) : pour 2 millions d'euros (progression de 149.000 €)
- Frais de missions : pour 3 millions d'euros (quasi stables, baisse de 40.000 €)

b) Modalités de répartition pour la construction des budgets par directions régionales

1) Concernant la masse salariale, l'enveloppe des salariés permanents dans chaque direction est déterminée par les fonctionnogrammes. À cela s'ajoute une enveloppe pour des salariés non permanents, établie en fonction de la détection des besoins après analyse des potentiels.

2) Concernant les achats externes, les modalités sont différentes selon qu'il s'agit de dépenses régulières ou occasionnelles :

- ce qui est lié à des contrats passe par une reprise du réel et une réaffectation à l'euro près

- ce qui est lié au petit entretien, achats de fournitures, commandes unitaires...est déterminé sur la base d'un historique sur 3 ans

- pour ce qui est des programmes : répartition au réel (exemple : Gsuntheim en Grand Est, Dimanche avec vous en HDF) et au prorata des antennes pour PCPL et documentaires

- pour ce qui n'est pas clairement affecté (notamment les charges réallouées du siège,) la règle a été de répartir ces dépenses au prorata des antennes.

- et à propos des budgets "actions sociales" et "formations", ils ont été calculés au prorata des effectifs.

3) Concernant les charges de niveau 2, les budgets de droits de tirage sont répartis en fonction des émissions existantes.

4) Quant aux charges de niveau 3, il existe une clé pour la répartition des services finances et RH.

Pour rappel, le niveau 3 intègre les secteurs non gérés par le Pôle, mais utilisés ensuite dans notre quotidien (en l'occurrence, les services finances, RH, mais aussi le secteur informatique. Les directions n'ont pas la main sur ces lignes budgétaires ; toutefois, tout est sans surprise concernant leur suivi, dans la mesure où le réel est égal au budget.

5) Il en est de même au niveau des recettes publicitaires : l'objectif de recettes par région est défini en amont par FTP, mais en réalité, le chiffre d'affaire peut être différent en fonction des écrans régionaux vendus. Par exemple, le commercial des Hauts de France peut vendre des espaces au-delà des frontières de la région (en Bretagne, dans les Alpes ou en Ile de France), et ce, en respectant malgré tout son objectif global de recettes. C'est pour cette raison qu'une péréquation (mutualisation) des budgets régionaux est en place. Aucune des régions n'est impactée en matière de suivi budgétaire (mais le total de toutes les régions présentera in fine un écart budgétaire).

TROISIEME PARTIE : LA QUESTION DU COUT DU MAQUILLAGE

Suite à la demande des élus, la direction a exposé une comparaison des coûts selon le mode d'organisation, selon qu'il s'agit de personnel employé ou bien de recours à de l'externalisation.

Il est entendu que seul l'aspect comptable a été évoqué au cours de la commission.

a) Organisation avec du personnel employé

Dans une hypothèse 100% avec du personnel en interne, pour assurer des JT midi et soir 365 jours par an + 135 matinales, ce volume d'activité suppose la présence de deux salariés à temps plein + une soixantaine de jours de CDD.

Le coût annuel brut d'un salaire, sur la base des moyennes pratiquées dans le Nord-Est, heures supplémentaires incluses, est de l'ordre de 50.000 euros (soit 70.000 euros avec les charges patronales). À cela s'ajoute 18.000 pour les 60 jours de CDD. Le total est donc aux environs de 158.000 euros.

b) Organisation avec un recours à l'externalisation

La situation de l'antenne de Champagne Ardenne a été prise en exemple. Pour assurer le même volume d'activité (des JT midi et soir 365 jours par an + 135 matinales), le coût s'élève à une fourchette 60/65.000 euros.

Pour la commission,

Le président
Bruno Demange